



RÈGLEMENT

Prix de thèse de l'IBOT

L'Institut Belge des Organiseurs de Transport IBOT a été fondé en 1992 par le ministre des Transports du moment. L'IBOT est une plate-forme de rencontre entre le secteur des organisateurs de transport, le gouvernement fédéral (SPF Mobilité et Transports) et le monde académique avec les objectifs suivants :

« d'entreprendre, de promouvoir et de coordonner toutes études, enquêtes, recherches et réalisations d'ordre technique, économique et juridique en vue d'organiser un acheminement optimal des marchandises, quels que soient les modes et techniques de transport utilisés et d'apporter aux pouvoirs publics sa collaboration pour l'organisation et le développement de la profession d'organisateur de transport. »

On entend par organisateur de transport :

« toute personne physique ou morale qui, pour tout transport de choses, s'engage vis-à-vis de son client à trouver et à offrir la solution de transport unimodal ou multimodal la plus économique et la plus performante, au sein de ou avec l'organisation de la logistique totale des flux des marchandises, tout en respectant les souhaits et/ou prescriptions du donneur d'ordre. »

Depuis l'année académique 2016-2017, l'IBOT décerne chaque année un prix pour la meilleure thèse soumise à une université, une école supérieure ou un centre de formation reconnu belge. Un lauréat est choisi parmi les soumissions dont le travail est couronné par un **certificat** du prix de la thèse de l'IBOT et un prix en espèces d'une valeur de **1 000 €**.

Thèses

Les thèses prises en considération traitent thématiquement d'un ou plusieurs aspects auxquels un organisateur de transport est confronté et se situent de préférence dans le contexte de la logistique et/ou de la multimodalité. Les thèses éligibles sont celles qui permettent d'obtenir un diplôme de bachelor ou de master. Les thèses ou les rapports de stage peuvent être écrits en néerlandais, en français ou en anglais.

Conditions

La soumission de la thèse se fait par le promoteur de la thèse. En participant à ce prix de thèse, le candidat accepte expressément le règlement. Le participant garantit également l'IBOT contre toute réclamation de tiers pour violation des droits d'auteur. L'IBOT s'engage à ne pas publier les thèses soumises. Les personnes intéressées seront dirigées vers le(s) auteur(s) de la thèse. Le(s) lauréat(s) s'engage(nt) à donner une explication de la thèse primée au conseil de l'IBOT et/ou lors d'une journée d'étude de l'IBOT.

Le thèse doit être soumis par voie **électronique** sous la forme d'un document PDF **avant le 1 novembre 2024** par e-mail à l'adresse suivante : hello@bito-ibot.be.

Évaluation

Le conseil de l'IBOT constituera un jury chargé d'évaluer les œuvres soumises. Le conseil garantit l'objectivité des membres du jury (les membres de la famille des participants et les personnes liées aux entreprises impliquées sont exclus du jury).

Les thèses seront évalués sur la base des critères suivants :

- Contenu (4/5) :

- Introduction
- Littérature
- Méthodologie
- Résultats
- Discussion
- Conclusion

- Forme (1/5)

Les candidats peuvent éventuellement être invités à faire une présentation orale de leur thèse. Après l'éventuelle présentation orale et l'évaluation des thèses, le jury désignera le lauréat en collège. Si plusieurs travaux sont primés, le prix sera divisé entre les différents lauréats. Si aucun travail n'est jugé satisfaisant, aucun prix ne sera attribué.

Les résultats seront publiés sur le site web et la page LinkedIn de l'IBOT : www.bito-ibot.be et <https://be.linkedin.com/company/bito-ibot>.

Informations

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de l'Institut Belge des Organismes de Transport IBOT asbl par e-mail : hello@bito-ibot.be.

Institut Belge des Organiseurs de Transport IBOT asbl
Numéro d'entreprise: 0448.442.678

Rue de l'Entrepôt 5A, 1020 Laeken

www.bito-ibot.be
hello@bito-ibot.be

02 230 30 43

RPM Bruxelles

